

République Française
Département
SEINE ET MARNE

Registre des délibérations de la Commune de Beaumont-du-Gatinais.
Séance du jeudi 19 mai 2016.

L' an 2016 et le 19 mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu autorisé par Madame La Sous-Préfète, SALLE DU CHATEAU, 3 Place de l'Eglise 77890 BEAUMONT-DU-GATINAIS sous la présidence de MONCEL Hugues, Maire.

Présents : M. MONCEL Hugues, Maire, Mmes : FOREST Christiane, FROT Régine, GALLIANO Muriel, LANGLOIS Danielle, LECHARME Sylvie, MONCEL Lilas, MM : CÔME Claude, MARCHAND Alain, SIMON Cédric.

Excusés ayant donnés procuration : MM. GRÉGOIRE Stéphane à MONCEL Lilas, JAIRE Jean-Claude à MONCEL Hugues, LOUARN Jean-Marie à FOREST Christiane, TANDÉO Pierre à LANGLOIS Danielle.

Excusé(s) : Charlotte CHEVALLIER

Secrétaire de séance : Mme MONCEL Lilas.

Date de la convocation : samedi 14 mai 2016.

Date d'affichage : 14/05/2016.

Ouverture de la séance à 18 h 48.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2016 : à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 avril 2016 : à l'unanimité.

19 h 02 : Arrivée de SIMON Cédric.

OBJET DE LA DELIBERATION : Annulation pour fuites d'eau sur canalisations.

Suite aux courriers de Messieurs De La Rosa Camille, GIRARD Romain, TRIPET Philippe et FABRES, Mesdames LANGLOIS Danielle et ANDURANT Carmen ainsi que Monsieur et Madame MARQUES constatant une fuite sur la canalisation d'eau sur le domaine privé après compteur et prouvant que les réparations ont été effectuées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refaire les factures de ces administrés avant le paiement.

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 0 - Réf : 1-19/05/2016.

OBJET DE LA DELIBERATION : Ligne de trésorerie ou prêt.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est souhaitable de contracter une ligne de trésorerie pour financer les travaux de la future Mairie dans l'attente des éléments définitifs (avenants négatifs ou positifs) ainsi que pour pallier aux délais de versement des subventions.

L'établissement financier est la Caisse d'Epargne.

Caractéristiques :

- Montant : 300 000 euros
- Durée : 364 jours
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1%
- Mise à disposition du capital : par débit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant mini)
- Remboursement des fonds : par débit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas

- de montant mini)
- Périodicité de paiement des intérêts : mois civil
 - Calcul des intérêts : base de calcul Exact/360
 - Frais de dossier : 500 euros
 - Commission d'engagement : néant
 - Commission de gestion : néant
 - Commission de mouvement : néant
 - Commission de non-utilisation : 0,25% de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen
 - Commission de multi-index : néant

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un crédit de trésorerie de 300 000 euros et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 0 - Réf : 2-19/05/2016.

OBJET DE LA DELIBERATION : Candidature " village de caractère ".

Considérant que :

- Les atouts historiques et paysagers de notre village sont insuffisamment repérés et connus,
- La reconnaissance de l'appellation « village de caractère » serait indéniablement un avantage,

le Conseil Municipal décide de déposer un dossier tendant à obtenir ce label, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 0 - Réf : 3-19/05/2016.

OBJET DE LA DELIBERATION : Inscriptions budgétaires vente terrain TERRALIA.

Reporté. Réf : 4-19/05/2016.

OBJET DE LA DELIBERATION : Consultation pour auto-surveillance de la station d'épuration.

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à lancer un appel d'offre pour la fourniture et l'installation d'un système d'auto-surveillance de la station d'épuration.

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 0 - Réf : 5-19/05/2016.

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarifs atelier musique par ordinateur.

Les cours de l'atelier de solfège et de création musicale ont commencé, 8 personnes assistent aux séances depuis le mois de mai, le mercredi de 16 heures à 17 heures aux salles du Château. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la cotisation à dix euros (10 euros) par an. Inscrire à l'article 606-7 du budget.

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 0 - Réf : 6-19/05/2016.

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarifs cantine et périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour la période scolaire 2016/2017 :

	TARIF 2015/2016	TARIF 2016/2017
Cantine	3,60 €	3,65 €
Cantine occasionnelle	3,90 €	3,95 €
Garderie matin	2,50€	2,50 €
Garderie soir	1,50 €	1,50 €
Etude	2,50 €	2,50 €
Accueil (soir)	2,50 €	2,50 €

Vote des tarifs de cantine : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 1. Réf : 7-19/05/2016.
Vote des tarifs de garderie/étude/accueil : Pour : 13 – Contre : 1 – Abstention : 0 – ref : 7bis-19/05/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Marché de maintenance éclairage public S.D.E.S.M.

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention qui arrive à terme avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.) concernant l'entretien du réseau d'éclairage public. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 0 - Réf : 8-19/05/2016.

OBJET DE LA DELIBERATION : Avenants travaux nouvelle Mairie.

- Afin de dissimuler le passage des tuyaux dans les plafonds, il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires au marché de la société SOPIC, à savoir un avenant de + 6.755,49 euros H.T. soit + 8.106,59 euros T.T.C.
- Afin de satisfaire aux nouvelles normes d'éclairage des locaux (leds, détecteurs de présence, ...) il est nécessaire d'effectuer un avenant au marché de la société NDGL de + 11.765,73 euros H.T. soit 14.118,87 euros T.T.C.

SOPIC lot n°5	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial avec prise en compte du 1 ^{er} avenant	49 256,75	9 851,35	59 108,10
Avenant positif n°2	6 755,49	1 351,10	8 106,59
Montant final	56 012,24	11 202,45	67 214,69

NDGL lot n°7	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	71 803, 50	14 360,70	86 164,20
Avenant positif n°1	11 765,73	2 353,14	14 118,87
Montant final	83 569,23	16 173,84	100 283,07

Pour : 8 - Contre : 2 – Abstentions 2

Avenant salles associatives

MALET lot n°4	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	45 085,33	8 836,72	53 922,05
Marché initial avec prise en compte de l'avenant n°1 (TVA à 19,6%)	3 325,99	651,89	3 977,88
Marché initial avec prise en compte de l'avenant n°2 (TVA à 20%)	22 573,99	4 514,80	27 088,79
Avenant négatif n°3	5 867,45	1 173,49	7 040,94
Montant final	76 852,76	15 828,79	92 029,66

- Des travaux ont été supprimés du marché de la société MALET, il est nécessaire d'effectuer un avenant de -5.867,45 euros H.T. soit - 7.040,94 euros T.T.C.
- Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les actes se rapportant à ces avenants.

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0. Réf : 9-19/05/2016.

OBJET DE LA DELIBERATION : Avenants marché salles associatives.

Considérant que la solution retenue au marché initial pour l'aménagement de la cour des salles associatives n'est pas satisfaisante,
Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise LALY pour la réalisation du parking en béton désactivé.
L'avenant n° 2 à passer est de : 12.506,90 € HT soit 15.008,28 € TTC.

Le nouveau montant du marché s'établit à :

Nouveau montant	119.534,89 € HT	143.050,46 € TTC
-----------------	-----------------	------------------

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité. Réf : 10-19/05/2016.

OBJET DE LA DELIBERATION : Fermeture annoncée de la Gendarmerie.

Lors d'un récent entretien du Maire avec le Colonel Anne FOUGERAT, commandant le groupement départemental de Gendarmerie Nationale et le Chef d'escadron Rodolphe ROSSATO, commandant la compagnie de Fontainebleau, il a été annoncé la fermeture de la Brigade de Gendarmerie de Beaumont-du-Gâtinais. Le fonctionnement décevant de la Communauté de Brigades (Château-Landon/Beaumont-du-Gâtinais), les frais de fonctionnement trop importants, oblige le Colonel à regrouper, au mois de septembre, tous les effectifs de la Communauté de Brigades en un seul lieu : Château-Landon. Le Conseil Municipal ne peut que déplorer et s'opposer vainement à cette décision. Reçus par Monsieur le Sous-Préfet, Madame Isoline MILLOT et Monsieur Bernard COZIC, se sont également opposés à cette décision.

A l'unanimité. Réf : 11-19/05/2016.

AFFAIRES DIVERSES / COMPLEMENT DE COMPTE RENDU:

Rappel des dotations municipales pour frais de scolarité :

- 50 euros par élève ;
- 390 euros de dotations exceptionnelles par classe pour achat des livres dans le cadre des nouveaux programmes.

Candidature au concours régional des villages fleuris :

Suite au premier prix obtenu par la commune de Beaumont-du-Gâtinais au concours **départemental** des villes et villages fleuris 2015, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à présenter la candidature de la commune au concours **régional** des villes et villages fleuris 2016.

Présence postale :

Lors d'un récent entretien avec la Direction régionale de La Poste, il nous a été signalé que, suite à la privatisation de La Poste, l'accord signé avec l'Association des Maires de France concernant le maintien de la présence postale dans les milieux ruraux arrive à son terme en 2017. Cet accord, qui prévoyait notamment que le bureau de poste ne pouvait pas fermer si le Maire s'y opposait (ce qui était et est toujours le cas pour le bureau de Beaumont-du-Gâtinais), sera à nouveau négocié et qu'il fallait s'attendre à une fermeture de notre bureau de poste. Raisons évoquées : manque de fréquentation, bureau pas rentable... Affaire à suivre.

« Faites du voisinage » : 27 mai 2016.

La séance est levée à 20 h 35.

MONCEL Hugues Maire